Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260408-DEL11080426CIMD-DE

EXTRAIT SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents-représentés : 14

Votants : 14

Le huit avril deux mil vingt six, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.
Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Madame LE GAC Jacqueline Adjointe au Maire, Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire , Monsieur PRÉ Jean-Marie, Adjoint au Maire, Monsieur LE JEUNE Philippe, Monsieur BONSIGNE Bruno, Madame GOARDON Virginie, Madame BATTAIS Bérénice, Monsieur HÉNARD Joël, Monsieur LE LAY Laurent, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle, Madame Brigitte NICOLAS.

***Date de* convocation :** 01 avril 2026

Procurations : Madame Edwige LEPOT a donné procuration à Monsieur Thierry CAUBET
Absente excusée : Madame Marine KERDREUX

Secrétaire de séance : Monsieur PRÉ Jean Marie

Le quorum étant atteint le conseil peut valablement délibérer.
Les procès-verbaux des séances du 24 février 2026 et du 27 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

- Délégations aux Adjoints-informations
- Constitution des commissions communales- Commission d'appel d'offres élue à bulletins secrets
- Election des délégués de la commune dans les différents Etablissements Publics de coopération intercommunale et autres structures
- Nomination d'un suppléant (e) à la commission intercommunale du logement de QBO
- Fixation du taux des indemnités de fonction du maire et des adjoints
- Délégations au maire
- Autorisation de recrutement de personnel de remplacement , saisonnier ou occasionnel
- Remboursement des frais de déplacements élus et personnel communal
- Commission Locale SPR-désignation de 2 titulaires et 2 suppléants suite à renouvellement conseil
- Nomination d'un conseiller à la Commission de contrôle de la liste électorale
- Commission des impôts directs-liste à proposer
- Projet de convention »coupons commerçants »-autorisation de signature avec la société Maison CADIOU
- Questions diverses-

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260408-DEL11080426CIMD-DE

11-2026-0804-11- Commission des impôts directs –listes à proposer-

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué doit être instituée dans chaque commune à l'issue des nouvelles élections municipales

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Ces commissaires sont nommés par le Directeur des Services Fiscaux parmi une liste de 24 noms proposés par le conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d »évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal. A défaut, il est procédé à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.

Conformément au 3è alinéa du 1 de l'article 1650 du CGI, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'UE
- être âgés de 18 ans au moins,
-jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises)
-être familiarisés avec les circonstances locales
-posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Monsieur Le Maire a proposé aux élus une liste de 12 titulaires dont 6 seront retenus par les Services Fiscaux et une liste de 12 suppléants dont 6 seront également retenus par les Services Fiscaux.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité de proposer la liste jointe en annexe

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Avis des élus sur les listes proposées	**14**	**0**	**0**

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire, Thierry CAUBET

